

Bulletin d'Adhésion 2009

(valable jusqu'au 31/12/2009)

Dons Solidaires est une association Loi 1901. Elle collecte des dons en nature pour les distribuer à des associations caritatives qui s'occupent principalement d'enfants et de personnes défavorisées. Depuis sa création en 2004, Dons Solidaires a distribué 5,7 Millions d'euros de produits neufs et de qualité (produits d'hygiène, fournitures scolaires, habillement, jouets, petits appareils électroménagers, etc.) au secteur caritatif.

Les associations membres de Dons Solidaires peuvent accéder aux dons collectés pour un coût minime, et ainsi mieux utiliser leurs ressources financières. Les associations membres s'engagent en contrepartie à respecter les règles de fonctionnement de Dons Solidaires et notamment les termes de la Convention de Sécurité (voir Partie J).

Après avoir acquitté une cotisation annuelle au titre de l'année 2009 (voir Partie H), votre association recevra par courriel le catalogue des produits disponibles. Pour obtenir ces produits, il suffira d'en passer commande et de régler une participation aux frais (PAF), destinée à couvrir une partie des frais administratifs et logistiques de Dons Solidaires. Cette PAF, variable selon les produits et les coûts afférents pour Dons Solidaires, s'élève généralement à environ 6% de la valeur marchande des produits. La PAF et une valeur marchande estimée des produits, lorsqu'elle est disponible, sont indiquées dans notre catalogue.

PARTIE A

Coordonnées de votre association

Nom de l'association (et acronyme) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site Internet : www.

Directeur Général (si autre titre, préciser) :

Nom, Prénom :

Téléphone direct :

E-mail :

Interlocuteur principal pour Dons Solidaires (Fonction ou titre) :

Nom, Prénom :

Téléphone direct :

E-mail :

PARTIE B

Histoire et objet statutaire de votre association

Année d'immatriculation :

Lieu d'immatriculation :

Objectifs de l'association ou objet statutaire :

PARTIE C

Activités de votre association

Zone géographique d'activité : Locale Nationale Autres pays (préciser) :
Le cas échéant, autres bureaux à (villes) :

Exemples de programmes en cours ou achevés (joindre tous documents utiles) :

Combien de familles aidez-vous par an ? _____ **Combien de personnes** par an ? _____

Participation : lorsque vous leur donnerez des produits Dons Solidaires, leur demanderez-vous une participation symbolique? Oui / Non. Si oui, de quel montant ? ____ €. Si ce montant est variable, précisez en fonction de quels critères : _____

Types d'activités (COCHER toutes les activités de votre association, ENTOURER celles qui correspondent le mieux à l'objet de votre association)

Enfance

- Protection de l'enfance
- Orphelins
- Jeunesse défavorisée
- Enfants malades
- Pré-natalité
- Nourrissons
- Soutien scolaire
- Centre d'accueil (préciser : vacances, après l'école, etc.)

Personnes âgées

- Soins médicaux
- Animation
- Lutte contre l'isolement
- Aide à domicile

Personnes malades

- Soins médicaux
- Lutte contre la drogue
- Assistance à domicile
- Assistance en milieu hospitalier
- Autres (préciser)

Personnes défavorisées

- Personnes dans domicile fixe
- Réfugiés
- Insertion sociale
- Lutte contre la précarité
- Autres (préciser)

Autres

- Préciser autant que possible :

Epicerie Sociale

Une épicerie sociale fait-elle partie de votre association ? Oui / Non

Si oui, avez-vous l'intention d'y distribuer des produits Dons Solidaires ? Oui / Non

Si oui, veuillez remplir notre Bulletin d'Adhésion ES (nous le demander ou le télécharger sur notre site)

PARTIE D

Informations financières

Budget annuel en Euros :

Indiquer le montant et l'origine des subventions et dons reçus :

PARTIE E

Organisation de votre association

Président : Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Trésorier : Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Nombre de personnes travaillant à l'association

Salariés à plein temps :

Salariés à temps partiel :

Bénévoles :

Affiliations Indiquer le nom des organisations dont votre association est membre ou avec lesquelles elle est affiliée (par exemple : FNARS, UNIOPSS, FFBA, Fondation Abbé Pierre,) :

PARTIE F

Besoins en produits

Veuillez cocher les produits dont votre association a le plus besoin (cette information permet à Dons Solidaires de mieux adapter son catalogue à vos besoins, elle ne limite pas votre accès aux produits disponibles) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vêtements adultes | <input type="checkbox"/> Vêtements enfants |
| <input type="checkbox"/> Produits d'hygiène | <input type="checkbox"/> Jouets, puériculture |
| <input type="checkbox"/> Produits d'entretien du linge | <input type="checkbox"/> Fournitures scolaires |
| <input type="checkbox"/> Produits d'entretien de la maison | <input type="checkbox"/> Matériel éducatif |
| <input type="checkbox"/> Matériel médical, paramédical | <input type="checkbox"/> Equipements de sport, de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Petit électroménager | <input type="checkbox"/> Fournitures de bureau |
| <input type="checkbox"/> Petit mobilier | <input type="checkbox"/> Matériel informatique |
| <input type="checkbox"/> Autres (préciser) | |

PARTIE G

Information Complémentaire

Comment votre association a-t-elle découvert Dons Solidaires ?

- par la recommandation d'une autre association (nom de l'association) _____
- par un article de presse (nom de la publication) _____
- par un site Internet (adresse du site) _____
- par une fédération (nom de la fédération) _____
- à la suite d'un salon (nom du salon) _____
- autre (préciser) _____

PARTIE H

Adhésion à Dons Solidaires

L'adhésion annuelle est calculée en fonction de votre budget de fonctionnement :

- 50 Euros si votre budget est inférieur à 1 Million d'Euros
- 100 Euros au-delà

L'adhésion est valable jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours

Le paiement se fait uniquement par chèque à l'ordre de Dons Solidaires. Ce chèque ne sera encaissé que lorsque votre association aura été acceptée comme membre par le bureau de Dons Solidaires (décision qui sera communiquée par écrit à votre Président).

PARTIE I

Documents à fournir

Nous vous prions de joindre les documents suivants à ce formulaire dûment complété et signé par votre Président:

- Un exemplaire des statuts de votre association
- Une copie du récépissé de la Préfecture
- Dernière situation comptable
- Dernier rapport annuel ou document similaire
- Noms, adresses, numéros de téléphone et affiliations des membres du conseil d'administration
- Liste des projets prévus pour 2009 et réalisés en 2007 et 2008

Si vous en disposez :

- Copie de la reconnaissance d'utilité publique ou de tout document similaire
- Lettre de recommandation d'autres organisations caritatives

Le dossier complet devra être adressé par courrier à :

Dons Solidaires, 14 Rue des Gaudines, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Pour tout renseignement : 01 39 16 86 97 ou contact@donsolidaires.fr

PARTIE J

Convention de Sécurité

Pour obtenir des dons auprès des entreprises, Dons Solidaires s'engage à ce qu'ils soient utilisés exclusivement à des fins caritatives. En contrepartie, en devenant membre de Dons Solidaires, **votre association s'engage à respecter les clauses suivantes :**

1. Les dons distribués à votre association par Dons Solidaires (ci-après les « Dons ») seront utilisés exclusivement à des fins caritatives, correspondant à l'objet des statuts de l'association.
2. Les Dons seront redistribués gratuitement aux personnes visées dans l'objet de l'association ou utilisés pour les besoins de l'activité de l'association récipiendaire. Ils ne peuvent pas être donnés à des bénévoles, à des employés de votre association, ou de façon générale à des personnes dont vous n'avez pas la certitude qu'elles sont défavorisées ou nécessiteuses. Les Dons ne peuvent être vendus, échangés ou prêtés à quelque titre que ce soit, ni être utilisés dans des tombolas, des brocantes, etc.
3. En principe, les Dons sont distribués aux associations selon le principe « premier arrivé, premier servi ». Néanmoins, Dons Solidaires se réserve le droit de limiter les quantités de Dons obtenues par une association, sous réserve de respecter ses règles de fonctionnement selon lesquelles Dons Solidaires doit « travailler avec toutes les associations sans *a priori* et distribuer d'une manière juste et équitable les donations ».
4. Votre association tiendra une comptabilité de sa distribution des Dons, en précisant leur utilisation (quel programme et/ou quelles catégories de bénéficiaires). Pour chaque commande elle remplira, en plus du Bon de Commande, le formulaire Bon de Distribution des Dons, qui y est attaché. De plus, elle répondra à toute demande éventuelle d'informations complémentaires sur l'utilisation des Dons.
5. Votre association acceptera la visite éventuelle d'un représentant de Dons Solidaires, et lui fournira toute information utile pour connaître l'évolution de vos besoins et de vos projets et pour s'assurer que votre association est en conformité avec cette Convention de Sécurité et avec les conditions requises pour être membre de Dons Solidaires.
6. Les Dons qui ne peuvent être distribués en conformité avec cette Convention de Sécurité devront être rendus à Dons Solidaires suivant des modalités à définir d'un commun accord. En aucun cas ils ne pourront être redistribués à d'autres associations, sauf accord préalable écrit de Dons Solidaires.
7. Le renvoi de ce Bulletin d'Adhésion ne garantit en aucun cas l'adhésion de votre association à Dons Solidaires. En effet, les statuts de Dons Solidaires prévoient que tout nouveau membre doit être agréé par son Bureau. Par ailleurs, Dons Solidaires se réserve le droit de mettre fin à l'adhésion d'une association ne remplissant plus les conditions requises pour en être membre. Dans cette éventualité, tous les Dons non encore distribués devront être retournés à Dons Solidaires.
8. Vous autorisez Dons Solidaires à faire état de votre adhésion et des Dons faits par son intermédiaire à votre association dans sa communication, avec tout tiers ou dans le cadre de toute publication de quelque nature que ce soit.
9. Votre association n'émettra aucun communiqué de presse faisant référence à Dons Solidaires sans l'approbation préalable et écrite de Dons Solidaires.
10. Votre association tiendra immédiatement informé Dons Solidaires de toute modification qui pourrait intervenir dans les informations et/ou les documents que vous lui avez fournis avec ce Bulletin d'Adhésion.
11. Les associations utilisant les Dons à des fins autres que celles annoncées seront exclues de Dons Solidaires, et des poursuites judiciaires pourront être intentées contre elles. Le non respect d'une des conditions ci-dessus sera constitutif de l'abus de confiance (Articles 314-1 et suivant du Code Pénal), puni de trois ans d'emprisonnement et de 37.500 euros d'amende.
12. Ce document doit être signé par **le Président** de votre association.

Nom, Prénom du Président _____

Signature du Président _____ Date _____